

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	45
VOTANTS	55

CONVOCAATION

Datée	Du 23/09/21
Affichée	du 23/09/21

OBJET

**Budget Piscine:**  
**Décision modificative n° 1**  
**Remboursement des usagers**  
**du centre Cap'Orne dans le**  
**cadre de la pandémie**  
**COVID 19**

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

**Pouvoirs :** Didier PITOU a donné pouvoir à Jean SELLIER  
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Nadège TROUILLET  
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN

**Représentés :** Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER  
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS  
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, rappelle aux membres du Conseil que lors du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2021 il a été décidé de rembourser les usagers, abonnés du complexe aquatique et sportif Cap'Orne suite à sa fermeture en raison de la pandémie du Covid 19.

Après analyse des situations, le montant total à rembourser s'élève à environ 30 000 €.

Afin de pouvoir procéder aux remboursements, il est nécessaire d'augmenter le chapitre 67 (Charges exceptionnelles) de 23 000 € et d'équilibrer en puisant sur les dépenses imprévues et sur les crédits du chapitre 011 grâce à des économies sur les consommations de fluides.

Les remboursements seront imputés à l'article 6718 - Autres charges exceptionnelles.

Piscine n°1	Fonctionnement			
	Chap	Art	Intitulé	Proposition
Dépenses	022	022	Dépenses imprévues	-13 868 €
	011	60611	Eau et assainissement	-9 132 €
	67	6718	Autres charges exceptionnelles	23 000 €
	Total dépenses de fonctionnement			0 €
Equilibre de la section			0 €	

Les écritures sont équilibrées comme suit :

Acte rendu exécutoire après publication le 08 octobre 2021

Le Président,  
Jean SELLIER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs
- Vu la délibération n° 2021-03-10-066 du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2021 portant approbation du budget primitif du budget annexe Piscine 2021

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **VOTE** la décision modificative n° 1 du budget Piscine comme présentée ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20210930-2021-09-30-161-BF  
Date de télétransmission : 08/10/2021  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

